

Questions orales

● (1500)

M. Clark: Demandez aux femmes autochtones.

* * *

LE GRAIN**LE RÉEXAMEN DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES**

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la politique à l'égard des céréales fourragères. Comme on a récemment annoncé qu'on allait s'écarter partiellement de la formule de fixation des prix par rapport au maïs et qu'on allait instaurer des programmes de subventions pour mettre des stocks à la disposition du centre du pays et des Maritimes par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, ce qui prouve que le marché libre est incapable de suffire à la demande, le ministre peut-il nous dire quand il compte entreprendre une étude approfondie de la politique à l'égard des céréales fourragères? Quand va-t-il tenir un référendum parmi les producteurs sur la question de la libre commercialisation des céréales fourragères, comme il l'a promis au moment de l'instauration du programme au milieu des années 70?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je conteste certaines choses qu'a dites le député. D'abord, il n'y a jamais eu de pénurie de céréales fourragères sur le marché libre pour ceux qui utilisent le grain de l'Ouest, que ce soit en Colombie-Britannique ou dans l'Est. Le député sait parfaitement que le centre du Canada est complètement autonome et que la production est excédentaire dans certaines régions de l'Ontario et de l'ouest du Québec. L'Ontario produit actuellement environ 400,000 tonnes d'excédent. Cela ne veut pas dire qu'il n'utilise pas du grain de l'Ouest de temps à autre, mais cette politique éliminera les injustices causées par le prix de Chicago. On continue à fournir directement une grosse quantité de grains par cette méthode. Nous avons déclaré la semaine dernière dans un communiqué que nous allions continuer à réviser notre politique à l'égard des céréales fourragères. Nous voulons nous montrer justes et équitables envers tous les intéressés.

LE PROGRAMME D'ENTREPOSAGE À LA FERME

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je remarque que le ministre n'a pas parlé du référendum qui avait été proposé au départ. Néanmoins, en plus de cette question, je voudrais lui demander ce qui a été réalisé en vue de donner suite aux propositions relatives au programme d'entreposage à la ferme suggéré par les comités consultatifs de l'Office des provendes du Canada et de la Commission canadienne du blé.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, en ce qui concerne l'entreposage à la ferme, je ne

pense pas qu'on ait pris d'autres mesures. Le député n'ignore pas que le programme a donné d'assez bons résultats dans les régions qui ont manqué de céréales fourragères.

Au sujet du référendum, le député n'ignore pas non plus qu'il n'y avait aucune entente ferme à ce sujet. Certaines personnes avaient suggéré de l'inclure dans l'accord, mais celui-ci précisait que nous pourrions revenir là-dessus. Naturellement, nous examinons cette possibilité, mais nous n'envisageons pas vraiment de plébiscite pour le moment. Ça aussi il le sait parfaitement.

* * *

PÉTITIONS**M. COOK—LE RÉEXAMEN DU BUDGET ET DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS**

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le cent quatre-vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il affirme avoir examiné la pétition présentée par le député de Vancouver-Nord-Burnaby (M. Cook), le vendredi 19 mars 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE RÈGLEMENT**MODIFICATION CONCERNANT L'ÉTUDE DE CERTAINS PROJETS DE LOI**

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, nous avons terminé les négociations entamées immédiatement après le vote sur la motion de l'opposition officielle visant à ajourner nos travaux mercredi dernier. Je suis heureux d'annoncer que nous en sommes venus à un accord important. Puis-je obtenir maintenant le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion appropriée?

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je propose, appuyé par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) et par l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié par insertion, après l'article 75, de ce qui suit:

75.1 a) Le présent article a pour objet de rendre possible l'étude ordonnée, en temps opportun, des projets de loi suivants, dont la présentation doit se faire au plus tard le 8 avril 1982 et l'étude s'achever au plus tard le 30 juin 1982:

1. Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger;

2. Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada;

3. Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;